

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Sources et Vallées

Compte-rendu de la réunion du 26 février 2019

Restitution de l'état des lieux

Lieu de la réunion : Pépinière éco-industrielle du Campus Inovia à Noyon

Date : Le 26 février 2019 à 18h

Objectifs : Présenter les résultats du diagnostic énergétique du territoire réalisé dans le cadre de l'élaboration du plan climat air énergie du territoire (PCAET), partager les enjeux qui se dégagent de ce diagnostic et recueillir les premières suggestions d'actions qui pourraient être conduites dans le cadre du futur plan climat.

Publics cibles : les élus, les entreprises, les associations, et les citoyens du territoire.

Participants : 50 personnes parmi lesquelles des élus, des citoyens, des professionnels (agriculteurs, industriels, entreprise de traitement de déchets, médecin...) et des citoyens.



Concertation préalable

Pour préparer la réunion, le Pays a diffusé des questionnaires ciblés (habitants, agriculteurs, commerçants, industries, entreprises du bâtiment et du tertiaire).

Pour diffuser ces questionnaires, le Pays les a envoyés en format papier avec le courrier d'invitation de la réunion du 26 février 2019 et il a créé des exemplaires en ligne accessibles depuis son site Internet et celui des 3 communautés de communes. Les Communautés de communes des Deux Vallées et du Pays des Sources l'ont également mentionné dans le magazine envoyé à tous les foyers de leur territoire (voir ci-après).

Le Pays s'est appuyé sur les premiers résultats de ce questionnaire pour définir les thèmes pour le mur d'expression et élaborer le QCM avec le bureau d'étude.

Format de la réunion :

La 1^{ère} partie de la réunion s'est déroulée en amphithéâtre avec une réunion alternant présentations, témoignages, des temps d'expression encadrés (sous forme de QCM) et des questions libres du public dans des délais limités.

La 2^e partie de réunion a pris la forme d'échanges plus informels/libres dans le « showroom » (hall d'exposition) avec des tables rondes à disposition, l'affichage des cartographies et des enjeux résultant du diagnostic, un mur d'expression avec des panneaux thématiques.

Introduction de la réunion

M. Jean-Pierre Vrancken, Président du *Pays de Sources et Vallées*, introduit la réunion en faisant excuser M. Deguise, Président de la Communauté de communes du Noyonnais qu'il remercie pour la mise à disposition de la salle, et Mme. Blaise, Maire de Solente.

Il rappelle que pour contribuer à l'effort global de lutte contre le réchauffement climatique, l'Union européenne s'est fixée en 2010 les « **objectifs 20 20** » pour réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, porter à 20 % la part des énergies renouvelables et améliorer de 20 % l'efficacité énergétique d'ici 2020.

Chaque Etat membre s'est fixé ses propres objectifs en fonction de sa situation et de ses ambitions. En France, les objectifs à atteindre pour 2030 sont :

- réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre
- porter à 32% la part des énergies renouvelables

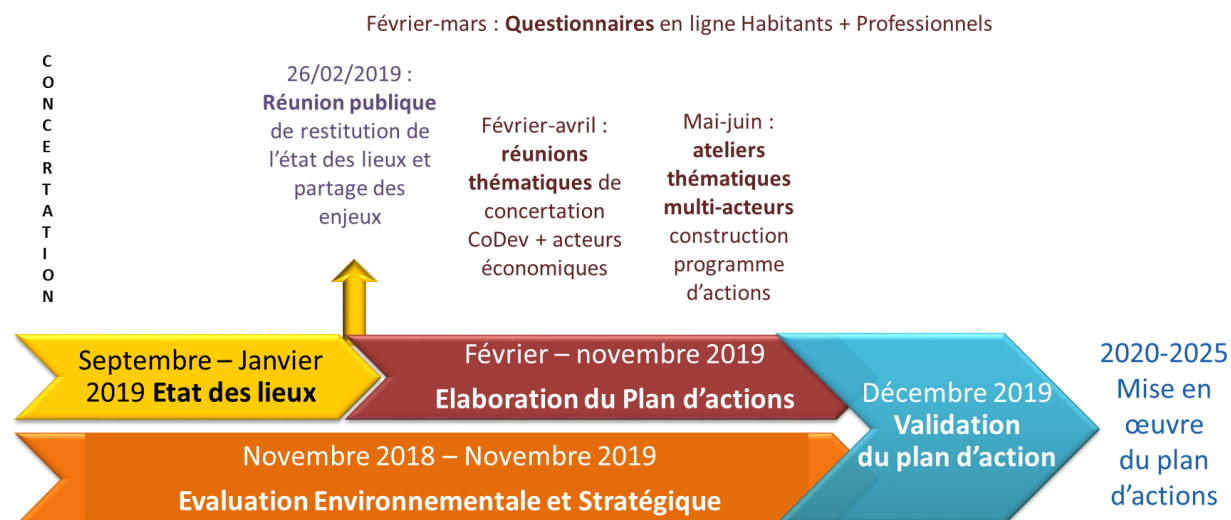
Ces objectifs ne pourront être atteints que si des efforts sont faits à tous les niveaux, notamment au niveau local. Ainsi, les territoires sont invités à construire leur Plan Climat Air Energie Territorial en se fixant à leur tour des objectifs adaptés aux réalités locales, qui soient atteignables et réalistes.

Nous devons ainsi **mobiliser toutes les forces vives du territoire** afin de définir ensemble comment on pourrait assurer une meilleure maîtrise de nos consommations énergétiques, développer localement les énergies renouvelables pour couvrir une plus grande partie de nos consommations, ou encore anticiper les problématiques liées aux aléas climatiques...

Pour relever le défi, il nous faut élaborer un vrai projet de territoire. C'est la raison pour laquelle les 3 Communautés de communes ont décidé de s'allier pour que l'élaboration de ce plan climat soit coordonné à l'échelle du Pays de Sources et Vallées et atteindre ainsi une échelle d'action plus pertinente tout en tenant compte des spécificités des 3 intercommunalités.

Mais l'effort des collectivités ne suffira pas, n'étant pas les seuls leviers d'actions. Si l'on veut être efficace, l'effort doit être collectif et dans tous les secteurs. Nous sommes tous concernés que l'on soit élu, employé, habitant, ...du territoire. La transition vers un nouveau modèle de développement doit être amorcée par l'ensemble du territoire et de ses acteurs. Ce projet, c'est une belle opportunité pour imaginer ensemble quel territoire nous voulons laisser à nos enfants et petits-enfants.

Aude Landelle, Coordinatrice du Pays de Sources et Vallées présente le **calendrier de l'étude** (ci-dessous) et les actions de concertation envisagées avec le Conseil de développement qui est composé d'acteurs de la société civile et associé à la gouvernance de la démarche :



Présentation des interlocuteurs de proximité :

Aude Landelle a ensuite invité les référents à se présenter en tant qu'interlocuteurs locaux pour l'élaboration du Plan climat et la concertation :

- Sur la communauté de communes du Pays Noyonnais : Patrice Argier (Vice-Président en charge de la gestion des déchets et du développement durable CCPN) et Marc Pellet (responsable du service environnement) ;
- Pour la communauté de communes du Pays des Sources : Yves Lemaire (Vice-Président en charge de l'environnement) et Vincent Haudiquet (directeur général des services) ;
- Pour la communauté de communes des Deux Vallées : Jackie Tassin (Vice-Président en charge du développement durable) et François Tingaud (responsable du service environnement) ;
 - Pour le Pays de Sources et Vallées : Jean-Pierre Vranken (Président du Pays), Aude Landelle (coordinatrice du Plan Climat) et Hélène Leduc (Animatrice agricole) ;
 - Pour le bureau d'étude GINGER BURGEAP : Emmanuel Verlinden et Valentine Goetschy.



Présentation du déroulé et des modalités d'expression :

Aude Landelle présente le déroulé de la réunion qui sera divisé en 4 séquences.

Chacune d'entre elles commencera par une présentation de l'état des lieux par M. Verlinden du bureau d'étude *Burgeap Ginger*. Elle précise qu'il s'agit pour le moment de données factuelles et théoriques qui méritent pour certaines d'être enrichies par des données terrain. Elle indique que tous les sujets sont abordés au même titre (même ceux qui ne font pas toujours l'unanimité : éolien, photovoltaïque, agriculture biologique...) sans aucune prise de position à ce stade afin d'explorer tous les potentiels du territoire. Pour garantir de bonnes conditions d'échange, elle invite les participants à faire preuve de bienveillance dans le cas où ils ne partageraient pas les opinions exprimées durant la réunion.

Cette présentation de l'état des lieux sera suivie des éventuelles questions de la salle sur ce qui a été exposé.

Un agriculteur et des élus et locaux viendront ensuite apporter un témoignage sur des actions qu'ils ont mises en œuvre afin d'apporter une illustration concrète quant aux actions qui peuvent être menées en lien avec les thèmes exposés.

Chaque séquence se terminera avec des questions à choix multiples afin de recueillir l'avis des participants qui peuvent voter en direct grâce à l'outil *votar*.

Votar est un système de vote qui permet de sonder un auditoire en temps réel. Chaque participant reçoit une feuille où 4 carrés de couleurs sont imprimés. Au verso de cette feuille 4 lettres (de A à D) sont inscrites dans des sens différents. Lorsqu'une question à choix multiple est posée les participants indiquent leur vote en tournant la lettre de manière à ce que celle-ci soit en bas de la feuille et en tournant mettant les carrés de couleurs face à l'orateur. L'application *votar* prend une photo de la salle et par traitement de l'image permet d'afficher le nombre de vote par réponse.



Aude Landelle ajoute que, dans une seconde partie de réunion, les participants auront la possibilité d'échanger de manière plus libre et informelle avec les référents cités précédemment autour d'un pot, de tables rondes et/ou via un mur d'expression installé dans la salle. Des post-it ont été distribués aux participants afin qu'ils puissent noter leurs suggestions quant aux actions à mener dans le cadre du plan climat.

M. Verlinden présente les 4 séquences et les thèmes du diagnostic qui vont être abordés.

Séquence 1 : Les projections climatiques sur mon territoire et les émissions de gaz à effet de serre

1. Etat des lieux du territoire (diapos 5 à 11)

M. Verlinden rappelle que l'effet de serre est un phénomène naturel bénéfique, puisque sans cet effet, la température à la surface de la terre serait de -18°C .

Le problème du changement climatique vient du déséquilibre de ces gaz, causés par des perturbations anthropiques liées à l'activité humaine.

Les conséquences du réchauffement climatique se font ressentir à l'échelle locale.

Sur le schéma présenté (diapo 7), l'atténuation correspond à la diminution des émissions sur le territoire, alors que l'adaptation concerne les actions de chacun qui ont un impact sur le changement climatique.

Selon les scénarios du GIEC, les augmentations des températures moyennes sur le territoire sont variables selon le scénario optimiste (augmentation de $+2^{\circ}\text{C}$) ou pessimiste ($+4^{\circ}\text{C}$). Ces augmentations de températures engendrent des phénomènes extrêmes (augmentation de leur fréquence et de leur intensité).

Les périodes de sécheresse augmentent de 5 jours dans le cas du scénario optimiste du GIEC et augmentent de 10 jours dans le cas du scénario pessimiste. Ces augmentations de températures ont une influence directe sur l'agriculture : baisse de rendement, mouvement de terrain, restriction sur la consommation d'eau...

Une autre conséquence est l'augmentation de la fréquence du risque d'inondation et l'augmentation de l'intensité de celles-ci. En 2100, le scénario prévoit 4 jours de pluies intenses en plus chaque année.

2. Témoignage d'Hervé De Smet, Président de l'ADANE

M. Hervé De Smet est Président de l'ADANE (l'Association de développement agricole du nord-est), structure qui regroupe 90 adhérents (du Noyonnais, de l'Aronde et d'Attichy), notamment des agriculteurs qui sont à la recherche de valeur-ajoutée pour leur exploitation. Dans cette optique, ils mènent une réflexion sur des nouvelles techniques agricoles qui permettent notamment de stocker du carbone dans les sols cultivés.

Aude Landelle évoque les restrictions d'eau qui touchent déjà les agriculteurs du secteur de l'Aronde et lui demande d'expliquer les conséquences que cela a sur leur activité.

Hervé De Smet indique que les cultures légumières à forte valeur ajoutée, telles que les pommes de terre, les pois de conserve sont irriguées. Cela est spécifié dans les cahiers des charges des industriels avec lesquels les agriculteurs ont contractualisé (quantités et qualité des produits). Par exemple, *McCain* s'approvisionne avec 30% de cultures irriguées et passera prochainement à 50%. *Bonduelle* aimerait à terme n'avoir que des pois de conserve irrigués. Le fait que le territoire de l'Aronde se voit imposer des quotas quant à l'utilisation de l'eau pour irriguer engendre donc un vrai risque économique pour les agriculteurs.

Les agriculteurs irriguent également les cultures telles que le maïs, le blé, la betterave mais dans une moindre mesure.

Aude Landelle demande si des mesures sont mises en place pour anticiper les problèmes d'irrigation et les tensions sur le quantitatif d'eau.

Hervé De Smet indique que la problématique de l'irrigation n'est pas encore traitée par les groupes de travail de l'ADANE, mais il faut effectivement mettre en place des expérimentations et des outils d'aide à la décision.

Pour mieux gérer l'eau, des bacs de rétention des eaux permettent par exemple de stocker l'eau l'hiver pour une utilisation l'été. Le projet de canal Seine Nord Europe peut être également une opportunité pour le territoire.



Aude Landelle demande quels sont les changements observés par le monde agricole sur le calendrier des récoltes, l'évolution des aléas climatiques, l'(in)adaptation des cultures au changement climatique et si ces changements vont occasionner des modifications dans leurs pratiques agricoles.

Hervé De Smet indique qu'on observe des périodes d'aléas climatiques avec une fréquence et une intensité accrues des phénomènes tels que les orages et la sécheresse.

Les agriculteurs récoltent leurs cultures de plus en plus tôt, ce qui conduit à la mise en place de nouvelles cultures (en cours d'expérimentation) sur le territoire. A l'heure actuelle, les agriculteurs testent la culture de sarrasin et de cameline. Les débouchés commerciaux restent cependant à trouver et à développer.

M. Verlinden ajoute que l'évolution des phénomènes climatiques est reprise dans les relevés *Cat Nat* (événement considéré comme catastrophe naturelle). Ces types d'événements sont plus fréquents et d'une intensité plus forte.

3. Les émissions de gaz à effet de serre (diapos 12 à 15)

M. Verlinden indique que, si les « gaz à effet de serre » ont des conséquences directes sur le changement climatique, il existe aussi de nombreux autres polluants tels que les particules fines, qui ont des conséquences sur la santé et notamment les voies respiratoires.

Il présente les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire en 2016. La répartition sectorielle se fait comme suit : transport (43%), industrie (25%), résidentiel (15%), agriculture (14%), tertiaire (4%).

La part des émissions issues de l'agriculture est particulièrement importante en comparaison avec les chiffres nationaux, du fait que le territoire soit à prédominance rural.

De plus, les émissions moyennes du Pays atteignent 8,3tCO₂ par habitant, alors que la moyenne française est à 5,3tCO₂ par habitant.

Chaque source d'énergie ne contient pas la même quantité de CO₂. Les émissions de gaz à effet de serre sont fortement dépendantes du mix énergétique du territoire (diversité des sources de production énergétiques).

L'enjeu du territoire portera sur la substitution énergétique et de définir le mix énergétique souhaité pour le territoire à l'horizon 2020-2030.

4. Concertation du public sous forme de QCM (outil *Votar*)

Aude Landelle rappelle le fonctionnement de l'outil *Votar* et invite le public à répondre au QCM qui va être affiché afin de sonder l'opinion la salle sur les sujets abordés.

Question introductive : Quel est votre état d'esprit en venant à cette réunion ?

- A) Dubitatif et perplexe sur la démarche Plan Climat (réponses = 5)
- B) Enthousiaste et prêt à m'investir (réponses = 14)
- C) Interrogatif et curieux (réponses = 15)

Question n°1 : Pour vous, la qualité de l'air est un sujet :

- A) Préoccupant (réponses = 23)
- B) qui mériterait qu'on s'y intéresse plus (réponses = 14)
- C) qui ne me préoccupe pas (réponses = 1)

Remarque : 3 personnes ont répondu « D ».

Question n°2 : Quelle action vous paraît efficace pour mobiliser les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, habitants) aux actions d'adaptation liées à la lutte contre les inondations ?

- A) Les former sur les causes et les conséquences climatiques (réponses = 18)
- B) Les alerter sur les conséquences pour le territoire (réponses = 8)
- C) Les informer sur les mesures à entreprendre face aux risques d'inondation (réponses = 15)

Remarque : 1 personne a répondu « D ».

Question n°3 : Parmi les 3 enjeux d'adaptation au changement climatique suivants, lequel vous paraît prioritaire :

- A) Adapter les bâtiments au phénomène de réchauffement climatique (réponses = 14)
- B) Développer de nouvelles pratiques agricoles (réponses = 20)
- C) Maintenir les espaces naturels du territoire (réponses = 8)

Question n°4 : L'évolution des pratiques agricoles fait partie des enjeux d'adaptation des territoires. Selon vous, il faut



- A) Promouvoir une agriculture raisonnée utilisant peu de traitements (à bas niveau d'intrants) (réponses = 20)
- B) Promouvoir une agriculture biologique (réponses = 23)

Remarque : 1 personne a répondu « D ».

Remarque de la salle : la question 4 est orientée, l'agriculture de précision ou l'agriculture de conservation pourrait être ajoutée dans les réponses proposées.



Séquence 2 : La maîtrise de la consommation d'énergie

1. Etat des lieux du territoire (diapos 21 à 24)

Emmanuel Verlinden présente la consommation d'énergie en 2016 par commune du territoire (toutes énergies confondues). Il précise que le transport n'est pas pris en compte. On remarque que les fortes consommations sont liées au principal centre urbain (Noyon), avec d'importantes consommations dans le secteur résidentiel mais aussi aux grands sites industriels situés sur les communes de Chiry-Ourscamp, Pimprez, Ribécourt, et Thourotte.

Question du public : Pourquoi la commune de Lassigny n'apparaît pas parmi les communes où il y a les plus fortes consommations alors qu'il y a l'entreprise Yves St-Laurent ?

M. Verlinden répond que les activités industrielles de cette entreprise génèrent moins de consommations que les processus industriels des entreprises situées sur les communes de Thourotte ou Ribécourt, par exemple.

Question du public : Les chiffres sont-ils donnés en valeur absolue ?

M. Verlinden précise qu'on ne voit pas en détail la tonne produite par chaque industriel.

Observation du public : Le graphique ne veut donc rien dire.

M. Verlinden indique que le schéma permet de montrer les principaux acteurs qui consomment sur le territoire et à mettre en évidence les secteurs de consommations importantes, mais cela ne signifie pas que les industriels sont des pollueurs.

Les principaux secteurs consommateurs d'énergie en 2016 sont les industries (43%), le résidentiel (27%), le transport (20%), le tertiaire (8%) et l'agriculture (2%).

La communauté de communes des Deux vallées est le territoire le plus consommateur d'énergie de par la présence de nombreuses industries.

Le transport, bien qu'étant le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre, n'arrive qu'en 3^e position de consommation sur le territoire, du fait du mix énergétique.

La consommation énergétique du territoire est encore très carbonée dans la mesure où les énergies fossiles représentent 70% de l'énergie consommée et le bois-énergie seulement 5%.

Les produits pétroliers représentent 20% des consommations des secteurs résidentiel et tertiaire.

Le gaz naturel apparaît comme étant le premier combustible pour les industries du territoire, ce qui induit une dépendance significative de l'industrie au gaz.

Les enjeux de diversification du mix énergétique s'avèrent particulièrement prégnants pour le secteur des transports et le secteur de l'agriculture.

2. Témoignage de M. Servais, Maire de Tracy-le-Val

Monsieur Servais est Maire de Tracy-le-Val, une commune située en bordure de forêt de Compiègne avec un peu plus de 1 000 habitants. La réduction des consommations énergétiques fait partie des actions d'un plan climat dans la mesure où elles contribuent à limiter notre impact sur l'environnement.

Aude Landelle l'invite à présenter les mesures qu'il a mises en place pour réduire l'éclairage public sur sa commune.

M. Servais indique que la commune avait la volonté de baisser la facture de l'éclairage public afin de réaliser des économies. Cela est également bénéfique pour la faune. La commune a décidé de réduire les temps d'éclairage public en éteignant entre 22h et 6h30.

Aude Landelle demande comment ont réagi les habitants.

M. Servais indique n'avoir eu que peu de réactions. Certains n'étaient pas contents de ne pas avoir d'éclairage à 5h quand ils partent au travail.

Aude Landelle lui demande si une augmentation des vols a été constaté sur la commune suite à cette initiative.

M. Servais répond que la commune n'est heureusement pas impactée par les vols et selon, la gendarmerie, il n'y a pas eu d'augmentation liée à la coupure de l'éclairage public la nuit.

Aude Landelle l'interroge sur l'économie réalisée grâce à cette mesure.

M. Servais indique que la commune a ainsi réduit de 35% sa consommation globale, ce qui représente une économie de 3 000€.

3. Concertation du public sous forme de QCM (outil Votar)

Question n°5 : Pour réduire la consommation de l'énergie dans les logements, il faut inciter les habitants :

- A) A baisser/limiter leur consommation énergétique (réponses = 6)
- B) A rénover leur habitation pour qu'elle soit moins énergivore (réponses = 32)
- C) A remplacer leur appareil de chauffage par un appareil plus performant (réponses = 3)

Remarque de la salle : pour la réponse C, il est fait remarquer qu'il faut un peu d'argent pour pouvoir le faire.

Question n°6 : Selon vous, l'objectif en matière de rénovation du bâti consisterait à :

- A) Augmenter le nombre de rénovations énergétiques des habitats (réponses = 15)



- B) Améliorer la qualité des travaux de rénovation (réponses = 4)
- C) Améliorer l'information sur les dispositifs et aides financières existants (réponses = 22)

Question n°7 : Les aides à la rénovation énergétique devraient plutôt être ciblées sur :

- A) Les logements les plus énergivores ou « passoires énergétiques » (réponses = 18)
- B) Tous les logements sans distinction (réponses = 22)
- C) Les ménages précaires (ménages ayant des difficultés à payer leurs factures d'énergie) (réponses = 4)

Question n°8 : Selon vous, quels appareils de chauffage faut-il favoriser dans les logements :

- A) La pompe à chaleur (réponses = 23)
- B) La chaudière ou le poêle à bois (réponses = 9)
- C) L'appareil gaz à haute performance (réponses = 9)

Remarque : 2 personnes ont voté « D » et ont indiqué sur les post it leurs propositions

Remarque de la salle : Pourquoi la maison passive n'apparaît pas dans les propositions ?

Aude Landelle invite les personnes ayant des suggestions de la sorte à les noter sur leur *post it*, de même pour les personnes ayant voté « D » qui sont conviées à expliquer leur choix.

Remarque de la salle : tout le monde n'a pas accès au gaz.

Question n°9 : Selon vous, quelle est la priorité en matière de mobilité sur le territoire :

- A) Diversifier les modes de déplacement (développement du transport à la demande, du covoiturage,...) (réponses = 20)
- B) Optimiser les modes de transport existants (ex : augmenter la fréquence et/ou les arrêts des bus existants) (réponses = 2)
- C) Sensibiliser les habitants pour qu'ils fassent évoluer leurs habitudes et leurs modes de déplacements (réponses = 19)

Remarque : 1 personne a voté « D ».

Séquence 3 : Le développement d'une énergie moins carbonée

1. Etat des lieux du territoire (diapos 31 à 36)

M. Verlinden indique que 50 GWh d'électricité issue d'énergies renouvelables ont été produits en 2017 sur le territoire et 120GWh de chaleur renouvelable.

La production d'électricité renouvelable (40GWh) provient principalement de deux secteurs où il y a des éoliennes (Villeselve et Conchy-les-Pots), mais également d'une usine à Passel qui produit de l'électricité à partir de la biomasse (8GWh).

La consommation de bois-énergie sur le territoire est assez diffuse (120GWh), tout comme l'éolien (2GWh).

En 2018, plusieurs projets ont vu le jour tels le méthaniseur agricole de Sempigny. Il y a également un projet de ferme éolienne des Hauts Prés sur les communes d'Ecuvilly et de Candor ainsi qu'un projet sur la commune de Mortemer.

Le gisement (c'est-à-dire le potentiel) d'énergies renouvelables sur le territoire est un gisement assez diversifié :

- Sur l'éolien : marge de manœuvre importante pour sélectionner les projets les plus opportuns et les mieux acceptés par les acteurs locaux ;

- Sur le photovoltaïque : le gisement porte principalement sur les toitures ;
- Sur le bois-énergie : le gisement est lié à un besoin de chaleur et à la densité énergétique de voiries (création de réseaux) ;
- Sur la méthanisation : gisement important et dont l'exploitation la plus intéressante serait à réaliser à proximité des lieux de récupération de la biomasse. Création de biogaz, mais d'autres procédés existent comme la gazéification.

A noter que le gisement reste un potentiel qu'il n'est pas obligatoire d'exploiter. Une prise en compte des contraintes techniques, économiques et locales est obligatoire.

Pour l'instant, le gisement en gaz représente 58GWh et 26% de celui-ci est déjà exploité. Pour le gisement de chaleur cela représente 386GWh et 31% est déjà exploité. Pour l'électricité, il existe un potentiel de 2015 GWh et seulement 6,8% de celui-ci est exploité.

Le taux d'énergies renouvelables en 2018 sur le Pays de Sources et Vallées représente 12%, comparativement, ce taux est de 16% en moyenne en France.

Question du public : Les 12% évoqués sont-ils compris dans la consommation ou doivent-ils être ajoutés ?

M. Verlinden répond que 12% de la consommation d'énergie du territoire est issue des énergies renouvelables.

Question du public : Quel est le taux de progression ces dernières années ?

M. Verlinden indique qu'il n'a pas l'évolution ces dernières années mais que le taux est, de manière générale, en augmentation sur les territoires, dans la mesure où les projets se multiplie quand l'énergie peut être revendu à un prix intéressant.

Néanmoins, cette augmentation n'est pas à la hauteur des ambitions nationales. La loi de la transition énergétique pour la croissance verte a fixé des objectifs de 23% d'énergies renouvelables en 2020, pour atteindre 32% en 2030. Au niveau régional, l'ambition est d'atteindre la neutralité carbone en 2050 avec 100% d'énergies renouvelables.



2. Témoignage de M. Lemaire, Maire de Conchy-les-Pots

Monsieur Lemaire, Maire de Conchy-les-Pots, une commune de 700 habitants située à l'extrémité ouest du territoire, en bordure du plateau picard, va faire installer une chaufferie à miscanthus pour

chauffer les bâtiments de la commune. Le miscanthus est une plante à fort potentiel de production énergétique une fois broyée et brûlée.

Aude Landelle lui demande comment il a eu cette idée et quels sont les avantages d'un tel système de chauffage.

M. Lemaire indique que système de chauffage actuel est une (vienne) chaudière au fioul. La commune va créer une maison médicale et une nouvelle école autour de la mairie, ce qui l'a amené à se pencher sur un système de chauffage alternatif pour ces bâtiments.

La première idée était une chaudière bois à partir de bois de taille mais cette piste a été abandonnée car il faut un bois de bonne qualité et le sécher avant de le mettre dans la chaudière.

La deuxième idée a été une chaufferie biomasse approvisionnée en miscanthus suite à la visite d'une telle chaufferie à Hangest-sur Somme.

Aude Landelle lui demande s'il a bénéficié de conseil et/ou d'accompagnement pour l'élaboration de ce projet.

M. Lemaire répond qu'il n'a pas été spécialement aidé.

Elle lui demande s'il a déjà trouvé un agriculteur pour approvisionner la future chaudière miscanthus.

M. Lemaire indique qu'il n'en a pas trouvé pour l'instant, mais il lance un appel aux agriculteurs dont les terres sont situées sur des bassins d'alimentation de captage d'eau potable car le miscanthus n'a pas besoin d'engrais et nécessite très peu d'intrants, ce qui préserve la ressource en eau.

Aude Landelle lui demande s'il envisage un partenariat régulier voire pluriannuel avec l'agriculteur qui lui fournira le miscanthus.

L'objectif, indique M. Lemaire, c'est de construire un partenariat entre la mairie et un ou des agriculteurs du secteur et que tout le monde s'y retrouve dans ce partenariat.

Aude Landelle l'interroge sur le coût financier de l'opération et sur les aides financières dont il bénéficie pour ce projet.

M. Lemaire indique que le surcoût du projet de chaufferie miscanthus est de 100 000€. Il a obtenu une subvention de 40% de l'ADEME, soit 40 000€.

Aude Landelle lui demande quelles seront les avantages et les retombées pour sa commune.

Au niveau environnemental, M. Lemaire indique que son projet contribuera à la protection de la ressource en eau. Le choix de ce type de chaudière génère un surcoût d'investissement plutôt qu'une économie pour la commune mais il contribuera à l'économie locale, en créant de la diversification et un nouveau débouché pour les agriculteurs locaux.

Question de la salle : Pourquoi ne pas avoir construit des bâtiments passifs ?

M. Lemaire indique que le dossier était déjà lourd à mener, et que cela aurait été encore plus compliqué pour une construction passive. De plus, il y avait toujours la nécessité de chauffer l'ancien bâtiment déjà en place.

3. Concertation du public sous forme de QCM (outil Votar)

Question n°10 : Selon vous, quelle est la priorité pour développer les énergies renouvelables sur le territoire :

- A) Diversifier les filières de production d'énergie renouvelable (réponses = 31)
- B) Consolider les filières déjà implantées sur le territoire (réponses = 1)

C) Développer l'innovation (réponses = 9)

Question n°11 : Le développement des énergies renouvelables doit se faire :

- A) En garantissant le respect des caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire (réponses = 12)
- B) En garantissant une démarche concertée avec les citoyens (réponses = 19)
- C) En garantissant des retombées financières pour la collectivité (réponses = 6)

Remarque de la salle : les architectes des bâtiments de France sont contre le photovoltaïque. Le photovoltaïque n'est pas autorisé sur certaines communes telles que Béhéricourt.

Question n°12 : Quelle serait la première filière d'énergie renouvelable que vous souhaiteriez développer sur votre territoire :

- A) La filière photovoltaïque (réponses = 20)
- B) La filière éolien (réponses = 3)
- C) La filière méthanisation (réponses = 16)

Remarque : 1 personne a répondu D

Séquence 4 : La séquestration carbone

1. Etat des lieux du territoire (diapos 41 à 43)

M. Verlinden rappelle que, le CO₂ étant un gaz à effet de serre, il est possible de le stocker et notamment dans les sols. Le carbone est surtout stocké dans les sols forestiers ou dans les prairies.

La gestion des sols et des forêts est un enjeu majeur. Par exemple, des études ont montré qu'une taille courte des peupleraies stockaient plus de carbone qu'une taille à plus long terme. Il est également nécessaire d'entamer une réflexion sur la valorisation du bois d'œuvre en lien avec les filières de construction (matériaux biosourcés).

La dynamique de changement d'occupation des sols est également très importante. Le carbone met longtemps à être stocké dans les sols (passage d'une culture à une forêt). Par contre, le déstockage (relargage dans l'atmosphère) est quant à lui beaucoup plus rapide (passage d'une forêt à une culture).

2. Témoignage de M. Argier, Maire de Carlepont

Monsieur Argier, Maire de Carlepont, une commune de 1500 habitants située à l'est du territoire, a mis en place toute une série d'actions très complémentaires et vertueuses sur sa commune qui vont des solutions alternatives aux traitements phytosanitaires et à l'arrosage classique des parterres de la commune jusqu'au compostage des déchets alimentaires de la cantine impliquant les scolaires. Aude Landelle l'invite à présenter sa démarche.

M. Argier indique que, depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces verts. Il a donc fallu sensibiliser et former les employés communaux car, dès lors qu'on n'applique plus de produits phytosanitaires, on doit utiliser la binette ou la brosse métallique pour l'herbe dans les caniveaux.

La commune a opté pour des plantes vivaces plutôt que des plantes annuelles et du paillage sur les massifs fleuris de la communes (en veillant à mettre une bonne épaisseur pour que ce soit efficace). Ce paillage, en plus de lutter contre les adventices, permet de stocker l'eau et donc de moins arroser.



Elle a fait installer un système de récupération d'eau de pluie sur le bâtiment de l'école pour l'arrosage des massifs.

La commune travaille également sur le compostage des biodéchets (restes alimentaires) et a fait l'acquisition d'un nouveau composteur rotatif pour l'école. De nombreuses animations sont organisées sur cette thématique avec les scolaires des communes du Pays Noyonnais.

Les scolaires de Carlepont utilisent le compost pour les carrés potagers que le Maire a fait mettre en place.

Aude Landelle demande comment ces initiatives ont été reçues par les habitants et les scolaires et s'ils s'impliquent dans la démarche.

M. Argier indique que les scolaires sont enchantés et qu'il n'a pas de retours de la part des parents, mais souvent quand on n'a pas de retours c'est que tout va bien. Si cela déplaît, on vient plus facilement le dire.

Aude Landelle l'interroge sur les bénéfices qu'il tire de ces actions (économies, sensibilisation,...).

M. Argier indique qu'il s'agit plus d'un bénéfice environnemental que d'un bénéfice financier.

La sensibilisation des enfants est extrêmement importante car ils vont de l'avant et plus vite que nous, et ce sont eux les futurs citoyens.

Aude Landelle ajoute que la commune de Carlepont a également un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments. Les démarchages commerciaux étant nombreux en la matière, ce n'est pas toujours évident de trouver le bon prestataire/fabricant : elle demande si la commune a bénéficié de conseil et/ou d'accompagnement pour l'élaboration de ce projet.

M. Argier confirme avoir un projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur la mairie ainsi que des cuves de récupération d'eau pluviale. Pour l'instant, il se heurte à certains freins de l'Architecte des bâtiments de France. Mais il veut persister dans la démarche, car il estime que les élus doivent montrer l'exemple.

Aude Landelle demande quel est le gain financier de l'opération.

M. Argier répond qu'il se situe entre 7000 et 10 000€ (revente à EDF), mais surtout un gain environnemental.

Elle demande si la commune a bénéficié d'aides financières pour financer ce projet.

M. Argier répond qu'il est aidé par le SE60 mais pour la réalisation bilan thermique annuel et la programmation annuelle de rénovation de l'habitat. Une programmation de rénovation de l'éclairage publique en LED est en cours. A noter que pour les particuliers, l'ADIL60 peut renseigner sur les questions et les aides liées à la rénovation d'habitations.

Conclusion de la 1^{ère} partie de réunion

Aude Landelle invite des participants à noter sur les *post it* qui leur ont été distribués leurs suggestions d'actions à mener dans le cadre du Plan climat, notamment sur les thèmes suivants : mobilité, rénovation énergétique/habitat, productions d'énergies renouvelables, sensibiliser le grand public aux éco-comportements, sensibiliser le grand public à consommer local... Ils pourront ensuite les apposer sur le mur d'expression dans le showroom où se déroule la 2^e partie de réunion et échanger s'ils le souhaitent avec les référents du Plan climat présentés en début de réunion qui se tiennent à leur disposition pour recueillir leurs suggestions (des tables rondes sont à disposition dans le showroom).

Elle présente ensuite le calendrier des réunions à venir :



- Réunion du « Club climat » ouverte à toute personne intéressée : Jeudi 14 mars à 18h30 au Pays de Sources et Vallées ;
- 1^{ère} visite-réunion thématique pour les professionnels : jeudi 7 mars à 18h00 réunion sur la biomasse. Cibles : élus et agriculteurs (inscription obligatoire : feuille d'inscription disponible dans le showroom). D'autres réunions seront organisées par la suite : les dates seront communiquées sur le site Internet du pays et des 3 Communautés de communes.
- 1^{ère} Visite-réunion thématique pour le grand public : jeudi 28 mars à 18h00 Réunion-croisière sur *l'Escapade* sur la mobilité en milieu rural (inscription obligatoire). D'autres réunions seront organisées par la suite : les dates seront communiquées sur le site Internet du pays et des 3 Communautés de communes.
- Fête du jardin et de l'environnement les 4 et 5 mai au lycée horticole de Ribécourt.

Elle invite les personnes intéressées à participer aux réunions du « club climat » pour s'investir dans l'élaboration du Plan climat air énergie à laisser leurs coordonnées sur la feuille d'inscription dans le showroom.

M. Vranken remercie M. Verlinden pour sa présentation ainsi qu'à tous ceux qui ont bien voulu venir témoigner ce soir : Hervé De Smedt, Président de l'ADANE, Claude Servais, Maire de Tracy-le-Val, Yves Lemaire, Maire de Conchy-les-Pots et Patrice Argier, Maire de Carlepont.

Il remercie également tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette réunion.

Il indique qu'on a eu un aperçu des enjeux auxquels le territoire va devoir apporter des réponses : adaptation du territoire et notamment du secteur agricole au changement climatique, précarité énergétique d'une partie conséquente des logements du territoire ou encore développement des énergies renouvelables pour que le territoire soit davantage autonome en matière de consommation énergétique... autant de défis qui nous attendent pour ces prochains mois et pour lesquels toutes les contributions seront précieuses.

Il faut à présent élaborer une stratégie ambitieuse et réaliste à l'échelle du Pays de Sources et Vallées en veillant à bien tenir compte des besoins et des particularités des collectivités, des entreprises, de la population...

Pour connaître leurs besoins et leurs attentes et s'assurer que la stratégie et le plan d'actions répondent bien aux problématiques du territoire, la participation de tous les acteurs du territoire est nécessaire et leurs suggestions viendront alimenter et enrichir la réflexion des élus.

Il remercie tous les acteurs du territoire qui ont déjà pris le temps de recevoir son équipe et de répondre aux sollicitations du Pays et il appelle à une mobilisation aussi large que possible pour que ce plan climat soit une réussite collective.

Il invite les participants à échanger et à faire part de leurs suggestions autour d'un pot à base de produits locaux... la consommation locale étant également un moyen de contribuer à limiter les émissions carbone et à maintenir les emplois locaux.

2^e partie : Echange avec les participants

Echange autour des données cartographiques et des enjeux

Les cartographies du diagnostic et les enjeux identifiés pour le territoire étaient exposés dans le showroom pour alimenter et illustrer les échanges avec les participants.

Emmanuel Verlinden du Bureau d'étude BURGEAP GINGER se tenait à la disposition des participants pour répondre à leurs éventuelles questions sur ces données.



Retours des participants

Des panneaux de format A0 étaient exposés sur le mur avec, pour chacun, un thème : mobilité, rénovation énergétique/habitat, productions d'énergies renouvelables, sensibiliser le grand public aux éco-comportements, sensibiliser le grand public à consommer local.

L'ensemble des propositions qui ont été formulées sur les murs d'expressions et lors des échanges avec les participants sont retranscrites (telles quelles) ci-après.

Agriculture

Développer l'agriculture de conservation qui utilise la technique du « Semis Direct Sous Couvert » permettant de cultiver avec moins de travail du sol, de capter le CO2 et de le stocker dans le sol et d'augmenter la production d'oxygène.

Bâti/rénovation du bâti

Construire des bâtiments HQE/maisons passives

Puits canadien (échangeur géothermique à très basse énergie utilisé pour rafraîchir ou réchauffer l'air ventilé dans un bâtiment)

Former les entreprises du bâtiment du territoire sur le sujet, notamment la régulation de la température, comment éviter les déperditions de chaleur.

Recréer des points infos énergie

Mettre à disposition des experts pour analyser les déperditions et proposer des solutions aidées pour améliorer l'isolation, la consommation d'énergie.

Porter à la connaissance de tous les habitants les organismes qui aident à la constitution des dossiers pour obtenir les aides.

Aides aux énergies renouvelables.

Mettre en place le prêt à taux 0 pour financer les projets à économie d'énergie sans conditions des ressources, le remboursement du prêt peut résulter du gain c'est du gagnant-gagnant.

Economie d'énergie

Inciter le partage du gros électroménager dans les immeubles.

Faire passer des experts de la consommation d'énergie pour CTRL/Conseil dans chaque foyer et proposer les solutions, les aides possibles pour des équipements de réduction d'énergie.

On parle d'isoler les maisons, de maisons passives ; mais combien consomment la centaine d'appareils électriques qui sert dans les maisons ?

Energies renouvelables

Retirer les rigidités imposées par les bâtiments de France qui paralysent les implantations d'équipement pour l'énergie renouvelable (principalement les panneaux solaires pour production d'électricité ou d'ECS).

Evaluer la pertinence d'un projet sans intégrer les subventions (elles varient selon la mode !!)

Photovoltaïque sur sol, friches industrielles.

Photovoltaïque : connaître la durée de vie des panneaux, ceux qu'ils deviennent après, sont-ils tous aussi performants.

Photovoltaïque : Réquisition des toitures des bâtiments publics + les églises !! OBLIGATOIRE

Gestion de l'eau

Promouvoir les installations de récupération d'eau de pluie pour usage WC et lave-linge.

Désimperméabiliser les sols, rendre l'eau disponible pour rafraichir la ville.

Gestion des déchets

Faciliter le ramassage des encombrants par un bon tri

Promouvoir le compostage

Les indications pour trier les déchets qui sont déjà sur les emballages perturbent le tri, plus clair ?

Transport

Favoriser le covoiturage au sein de chaque entreprise du territoire.

Bannir les véhicules des centres-villes, développer les voies douces pour les piétons, les personnes âgées. Mettre en place un vrai plan de circulation des vélos avec couloirs réservés, pistes directes et connectés aux structures (écoles, lycées, gares, Inovia)

Développer les transports en commun (adapter les tailles les fréquences de passage aux besoins des usagers)

Evolution des modes de consommation

Produire des équipements demande de l'énergie et des matières premières, du transport cargos, avions (produits venant de l'autre bout du monde), camions, voitures pour la livraison. Réduire cette consommation de produits neufs.

Education pour développer le prêt de matériel, l'achat en commun, l'achat d'occasion



Education et encouragement à la réparation du matériel

Encourager et développer des structures de recyclage avec participation de chômeurs (défi zéro chômeur).

Circuits-courts : mettre en place sur tout marché local une signalétique de provenance des produits (s'inspirer de l'expérience de la ville de Grabels, Ici c'est C.local). Au moins initier cette pratique avec le marché aux fruits rouges, Noyon pourrait ainsi montrer l'exemple pour le Pays sources et vallées.

Promouvoir les lieux de ventes locaux existants.

AMAP partout dans chaque village.

Sensibiliser

Sensibiliser les enfants dans les écoles.

Suivi/gouvernance

Créer dans chaque commune un pôle transition énergétique/climat avec un ou plusieurs interlocuteurs-référents / habitants / conseil municipal : tout projet, toute réalisation devra alors être évalué et conseillé, réorienté par ce pôle pour tenir compte de la transition énergétique/

